

M A I R I E
DE
B I R A N
32350

Tél : 05.62.64.61.53
mairiedebiran@orange.fr

Le Maire de la commune de BIRAN,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.44, R.225 et R.225-1 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213.4 ;
VU le Code de la Voirie Routière ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

Considérant la demande d'arrêté de police de circulation de la société Apave Infrastructures et Construction France, 11 rue de Tocqueville - CS 52071 31018 Toulouse

Considérant que, pour des raisons de sécurité, il est nécessaire d'interdire la circulation sur la VC N° 4, le mardi 13 juin 2023, à l'occasion de travaux sur le Pont de la Prade.

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite sur la VC 4 le mardi 13 juin 2023 de 8 h à 18 heures pour permettre les travaux sur le Pont de la Prade.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire et les dispositifs nécessaires au respect de ces dispositions seront apposés sur les lieux par la Société APAVE Infrastructures et Construction France pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de JEGUN, la Société Société APAVE Infrastructures et Construction France sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à Biran,
Le 06 JUN 2023

Le Maire,


Patrick DELIGNIERES

